

Image not found or type unknown



## Arrêté de voirie portant alignement

Par **Jackyno**, le **11/07/2013** à **22:42**

bonjour

Sur le certificat d'urbanisme que j'ai obtenu il est mentionné, par le maire de la commune à propos de parcelles de terrain que je voudrais acquérir : " arrêté de voirie portant sur alignement"

suivi de la designation des parcelles.

Qu'est ce que ça veut dire ?

Qu'est ce que ça implique comme inconvenient ou servitude pour moi?

Avec mes remerciements anticipés